



MARIE DE PINET

## CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2020

L'an deux mille vingt et le lundi 9 mars à 18h30

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de PINET, se sont réunis au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, en Mairie de PINET, Salle du Conseil municipal.

- Sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gérard BARRAU, Maire, le mardi 3 mars 2020
- Sous la présidence de Monsieur Gérard BARRAU

Sur proposition de Monsieur Gérard BARRAU, Maire, le Conseil Municipal a procédé à l'élection du secrétaire de séance en désignant Madame Maryline COMBES

### Présents :

Gérard BARRAU, Annie JAOLU, Robert PEREZ, Maryline COMBES, Jean-Michel ESPARZA, Henriette SOUPRAYEN, Jean-Baptiste MAJORY, Agathe DURBAN, Michel COEURVEILLE, Elodie ESCOT épouse COUTOUZIS, Jean-Charles TAVERNIER, Cécile CARDONA, Sébastien THERON, Nathalie BASTOUL

### Absents :

Nicolas ISERN (conseiller délégué, démissionnaire en avril 2019).

### 1. Organisation des élections

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'occasion du scrutin des municipales du dimanche 15 mars, les membres du Conseil Municipal et les Adjoints seront sollicités afin de tenir les bureaux de vote. Monsieur Le Maire propose donc à chacun des membres d'inscrire leurs disponibilités sur le document qui leur est communiqué en cours de séance.

Chacun ayant rempli le document, nous pouvons passer au point suivant

### 2. Informations relatives au dernier conseil d'école

Jean-Charles TAVERNIER, délégué aux affaires scolaires et présent au dernier conseil d'école, informe le Conseil Municipal des éléments suivants :

- Un poste provisoire d'enseignant avait été accordé à la rentrée scolaire 2019/2020 dans le cadre de l'augmentation des effectifs (207 élèves). L'académie a informé la Commune que ce poste serait maintenu pour la rentrée scolaire 2020/2021 et, compte tenu des effectifs, qu'il serait désormais permanent
- Le conseil d'école a souhaité que le temps scolaire soit maintenu pour la prochaine rentrée scolaire, soit 9h00-12h00 / 14h00-17h00
- Différents exercices de sécurité, de sécurité incendie ont été réalisés à l'école, satisfaisant aux exigences de réglementation en la matière
- Dans le cadre du carnaval, il a été indiqué aux enseignantes que Monsieur Carnaval pourrait être brûlé à l'espace Pierre Thieule
- La fête des écoles aura lieu le 26 juin

- A la demande des parents d'élèves, les enfants prennent une collation pendant les horaires de Garderie depuis déjà plusieurs mois, sans que cela soit vraiment officiel : un courrier sera envoyé à la directrice de l'école pour officialiser cette pratique, recommandée également par le médecin et l'infirmière scolaire
- Le Conseil d'école informe Monsieur TAVERNIER et Monsieur Le Maire que le personnel en charge des temps périscolaires s'adresse aux élèves de l'école de Pinet parfois avec un langage qui n'est pas approprié. Monsieur Le Maire adressera une note aux employés de la mairie afin que cela ne se reproduise plus
- Il est demandé à la Mairie de fournir le matériel nécessaire au séchage des gobelets des enfants : la Mairie a débuté la consultation des différents fournisseurs afin de trouver le matériel adéquat
- En ce qui concerne la photo de classe, la Mairie n'a pas passé de contrat, elle n'impose pas de fournisseur et laisse libre choix à la directrice de l'école
- E.N.T : le Conseil d'école informe que plateforme informatique est défectueuse et inutilisable par les parents et les enseignantes (pour mémoire, le coût est de 50 €), il convient de trouver une autre solution

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que :

- Les courriers relatifs au personnel communal et à l'alimentation des enfants sur les temps périscolaires seront envoyés dans les prochains jours
- Que les commandes de matériels seront également réalisées dans les prochains jours
- Que conformément à la demande des enseignantes et des parents d'élèves, les temps scolaires seront réétudiés dès que le nouveau bâtiment sera construit
- La Mairie prendra le temps nécessaire pour consulter les entreprises en capacité de fournir une solution informatique

### 3. Point sur l'exercice comptable 2019

Monsieur Robert PEREZ, Maire Adjoint délégué aux finances, informe le Conseil Municipal des résultats financiers de l'année 2019 :

COMpte ADMINISTRATIF 2019

	DEPENSES		RECETTES		1 - RESULTATS 2019		Reports 2018	2 - Résultats de clôture		Restes à Réaliser		3 - Résultats cumulés	
										DEPENSES	RECETTES		
FONCTIONNEMENT	1 029 066,34 €	1 358 083,06 €	329 016,72 €	-477 473,83 €		128 817,39 €	457 834,11 €	-225 808,88 €	0,00 €	0,00 €	457 834,11 €	317 451,12 €	
INVESTISSEMENT	1 669 434,23 €	862 943,68 €	-806 490,55 €			122 847,56 €	-683 642,99 €		-214 485,00 €	757 745,00 €	-140 382,99 €		
1	Résultat exercice 2019				-477 473,83 €								
2	Résultat de clôture				-225 808,88 €								
3	Résultat cumulé (avec RAR)				317 451,12 €								

En résumé, la situation financière est saine. Un certain nombre d'investissements ont débutés en 2018. Les derniers paiements interviennent sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2020, à la suite desquels il convient de demander le versement des subventions aux différents partenaires financiers, ce qui explique les restes à réaliser importants en recette. En synthèse, les finances de la commune enregistrent un excédent cumulé de 317 451.12 € au 31/12/2019.

Fin de la séance à 19h15